

## Communiqué de presse

### Réunion interparlementaire à Neuchâtel : l'intelligence artificielle au cœur des débats

À l'occasion de la 61<sup>e</sup> réunion annuelle des Bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin, des délégations réunissant une septantaine de personnes ont été reçues à Neuchâtel vendredi et samedi pour une réception, des visites et un séminaire de travail. Les échanges ont notamment porté sur le thème de l'intelligence artificielle et de son impact sur l'activité parlementaire.

Pour rappel, les bureaux constituent les comités exécutifs des parlements. Rassemblant des représentant-e-s des différents groupes politiques ainsi que les fonctions de présidence et de vice-présidence, ces organes assurent la direction administrative des Grands Conseils ainsi que différentes missions fixées par la loi (attribution des objets aux commissions, fixation de l'ordre du jour des sessions, représentations, etc.).

Chaque année, les bureaux latins se réunissent pour deux jours. Cette année, c'était au tour du parlement neuchâtelois d'accueillir l'événement. Vendredi, les délégations ont été reçues lors d'une réception conviviale en ville de Neuchâtel durant laquelle le patrimoine et les produits du terroir neuchâtelois ont été mis à l'honneur. À cette occasion, M. Jonathan Greillat, conseiller communal, a adressé un message au nom des Autorités communales. Samedi matin, les participant-e-s ont été reçu-e-s au Château de Neuchâtel par la présidente du Grand Conseil, M<sup>me</sup> Mary-Claude Fallet, et par la présidente du Conseil d'État, M<sup>me</sup> Florence Nater. Avec l'apport d'experts du domaine, les parlementaires ont échangé sur l'impact de l'intelligence artificielle sur l'activité parlementaire.

La présidente du Grand Conseil neuchâtelois a relevé dans son introduction à quel point « les parlements, piliers de la démocratie, se trouvent confrontés à des défis immenses face à l'évolution rapide de la technologie », tout en explorant les solutions existantes pour affirmer « leur rôle d'organe de régulation, capables de protéger les citoyens tout en favorisant l'innovation positive et démocratique ». Il a également été question de la manière dont l'IA pourrait faciliter le travail parlementaire en automatisant certaines tâches administratives, en synthétisant l'information ou encore en permettant une meilleure promotion des débats parlementaires auprès des citoyen-ne-s.

Comme lors des précédentes éditions, cette visite a permis de riches et utiles échanges sur les pratiques et réalités des parlements, dans un bel esprit d'entente intercantonale.

Neuchâtel, le 23 septembre 2024